



---

## NOTE DE SERVICE

<b>DESTINATAIRES :</b>	M. Jacques Ladouceur, président. Mmes, MM. les membres de la Table
<b>DATE :</b>	15 septembre 2020
<b>OBJET :</b>	Bulletin d'information mensuel à transmettre aux membres
<b>POUR DÉCISION</b>	

### 1. OBJECTIF

Présenter et entériner l'envoi d'un bulletin visant à informer les membres des travaux de la Table des préfets et élus de la Couronne sur une base mensuelle.

### 2. MISE EN CONTEXTE

La proposition de bulletin d'information découle du Plan stratégique 2018-2022 de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, dont l'une des trois orientations est d'améliorer les communications de la Table auprès de ses membres. Bien que la Table soit en bonne posture pour mobiliser ses membres, animer une cohérence régionale et assurer une représentation dans les dossiers métropolitains, l'exercice de planification stratégique révélait la nécessité pour la TPECS de mieux communiquer auprès de l'ensemble de ses membres. Cette proposition de bulletin mensuel vise à répondre en partie à cette préoccupation.

### 3. BULLETIN D'INFORMATION

Le bulletin d'information vise plus spécifiquement à informer et rendre compte des activités et des positionnements de la TPECS à travers les différents dossiers métropolitains en cours de travaux. Il serait envoyé à la mairie, à la direction générale et à l'adresse courriel générale des 40 municipalités, de même qu'aux 6 MRC de la Couronne-Sud.

Pour la 1<sup>re</sup> édition du bulletin, celle-ci pourrait être accompagnée d'une courte communication de la part du Président et du directeur général de la Table, afin d'introduire cette nouvelle initiative auprès des membres.

Avec le bulletin, les membres bénéficieront d'un canal supplémentaire et récurrent afin de prendre connaissance de toute nouvelle prise de position, de toute participation des élus et de l'équipe de la TPECS dans les différents dossiers et travaux métropolitains, tout en s'informant des jalons des projets en cours, des annonces et décisions importantes. L'information sera présentée sous deux formats :

1. Envoi d'un texte brut par courriel. Cette méthode simple, rapide et efficace nous permet d'entretenir un lien direct avec les destinataires. Bien qu'elle soit plus lourde à réaliser, la mise en place d'une infolettre à caractère plus officielle pourrait être considérée.
2. Document d'information PDF tenant sur deux pages, joint au courriel (n.1). Ce document présente une signature plus léchée et serait à la disposition des municipalités et MRC. Il pourrait par exemple être déposé en guise de document d'information métropolitaine lors des rencontres de caucus villes/MRC.

L'envoi du bulletin d'information chaque mois serait bien entendu conditionnel à son approbation par le Conseil de la TPECS lors de la séance précédente.

#### **4. RECOMMANDATION**

Il est recommandé d'approuver le bulletin d'information mensuel et de la transmettre aux 40 municipalités.

#### **5. ANNEXE**

Bulletin d'information (2 p.)



## BULLETIN D'INFORMATION (SEPTEMBRE 2020)

### AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

#### Cadre financier en transport collectif

Les représentants de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (la Table) ont fait des représentations afin de protéger les contributions municipales en transport collectif dans le contexte de l'effondrement des revenus tarifaires. À ce jour, l'orientation de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est de maintenir les contributions municipales 2021 au même montant que celles ayant été budgétées pour 2020, plus une indexation. La Couronne-Sud maintient aussi sa position à l'effet d'ajuster le niveau de services des OPTC selon l'achalandage réel constaté sur le terrain, afin de ne pas alourdir inutilement les dépenses pour des services inutilisés. Afin de combler le manque de revenus, l'ARTM a demandé aux sociétés de transport d'importants plans de compressions des dépenses. Pour exo, l'offre de service serait révisée à la baisse, avec un retour à un niveau de service en 2022 comparable à celui de 2019. L'ARTM a aussi demandé au gouvernement qu'il augmente considérablement le montant de l'aide financière d'urgence accordée aux sociétés de transport.

#### Refonte tarifaire

La Table des préfets et élus de la Couronne-Sud transmettra une série de commentaires à l'ARTM dans le cadre de la consultation publique et numérique portant sur le projet de refonte tarifaire. L'ARTM a lancé sur son site internet une plateforme de consultation afin de recueillir les commentaires de la population, groupes et organisations de la société civile. Les commentaires de la Table s'articuleront essentiellement autour des impacts financiers de la refonte, de l'impact sur la clientèle, de l'impact par rapport aux besoins de mobilité exprimés en couronne et finalement du concept de tarification sociale.

### COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

#### Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

La Table élabore un document de positionnement stratégique afin de préparer la Couronne-Sud aux travaux à venir de la Communauté métropolitaine de Montréal portant sur la révision du PMAD. À ce jour, une orientation se dégage à l'effet de demander à la CMM que le processus de révision du PMAD repose sur un ensemble de conditions gagnantes, et de voir à ce que la vision 2025 inscrite au PMAD soit modifiée en incluant, minimalement, la notion de reconnaissance de ses composantes comme étant un facteur clé de la réussite du territoire métropolitain, ce qui implique la cohésion du milieu et le respect des particularités de chacun.

#### Consultation sur les changements climatiques

La TPECS a préparé un ensemble de propositions à transmettre à la Commission de l'environnement dans le cadre de sa consultation auprès des partenaires municipaux et des groupes environnementaux, afin de lui proposer des mesures concernant la réduction des émissions de GES et la résilience climatique. La date limite pour répondre à l'appel de la CMM a été fixée au 30 septembre prochain.



### Aménagement du territoire en contexte de pandémie

La Table des préfets et élus de la Couronne-Sud participe aux travaux de la Commission de l'aménagement (CAM) dans le cadre d'un mandat visant à proposer des orientations de développement du territoire afin d'assurer un aménagement adapté aux enjeux de santé publique dans un contexte d'épidémie ou de pandémie, ainsi que d'émettre des recommandations relativement aux outils de planification et de réglementation. Le rapport final de la CAM est attendu pour mars 2021.

### Inclusion de logements sociaux dans les nouveaux développements

La Commission du logement social poursuit son mandat ayant pour objectif d'identifier la portée de la compétence octroyée aux municipalités en matière d'inclusion de logements sociaux, abordables et familiaux dans les nouveaux développements résidentiels ainsi que les principaux enjeux et défis à relever par les municipalités souhaitant se doter d'un règlement d'inclusion. Dans ce dossier, la Table veille notamment à protéger l'autonomie des municipalités dans le choix d'accentuer ou non les mesures d'inclusion.

### Effets de débordement en transport

La Commission du transport a terminé son mandat visant à identifier les externalités négatives qui découlent de l'utilisation des réseaux routiers et de transport collectif par les citoyens en provenance de l'extérieur de la région métropolitaine. Le rapport devrait être déposé au comité exécutif de la CMM à l'automne. Considérant les enjeux de financement du transport collectif, la Table est intervenue pour critiquer le fait que les déplacements des personnes en provenance de certaines municipalités limitrophes à la Couronne-Sud ne sont pas pris en compte, et pour modifier des recommandations afin d'assurer une équité dans le financement du transport collectif entre les municipalités à l'intérieur et celles à l'extérieur du territoire de la CMM.

## DIVERS/RAPPELS

- **Programme d'aide financière (\$\$\$) pour les TOD** : les municipalités ont jusqu'au 30 septembre 2020 pour soumettre une demande de financement à la CMM.
- **Programme d'aide financière (\$\$\$) pour la Trame verte et bleue – Phase II** : il n'est pas trop tard pour les municipalités et les MRC pour déposer des projets. Une enveloppe de 100 M\$ est disponible jusqu'à écoulement du financement offert par la CMM et le gouvernement du Québec.